



Entzheim, le 28 mai 2024

 **Courriel AR via Notifoot**

**Objet : Assemblées Générales « Ordinaire et Extraordinaire »**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, que les Assemblées Générales « Ordinaire et Extraordinaire » du District d'Alsace de Football auront lieu

**le jeudi 13 juin 2024 à 19H00 en visioconférence et plateforme de vote à distance**

et comptons sur votre présence, ou celle d'un représentant de votre club.

Nous vous précisons que le Président du club (ou son représentant ayant pouvoir) doit :

- Via son ordinateur, smartphone ou tablette se munir **obligatoirement** de l'identifiant, de la clef d'émargement et le lien pour accéder à son espace de vote reçu par SMS / mail de la Société OOPn le **12 juin 2024** provenant de l'adresse [supervision@modulia.fr](mailto:supervision@modulia.fr) ou [supervision@keyvote.com](mailto:supervision@keyvote.com)
- Respecter l'horaire d'inscription de 18H00 à 19H00. Si un émargement est fait avant le 13 juin 2024 18H00, il faudra impérativement réémarguer le 13 juin après 18H00
- Le cas échéant, envoyer la demande de pouvoir donné à un membre de son club à [secretariat@alsace.fff.fr](mailto:secretariat@alsace.fff.fr) ou par courrier au District d'Alsace de Football – 19, Rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM avant le **11 juin 2024, au plus tard** à l'aide du pouvoir joint

Il est rappelé, d'autre part que :

- La présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les clubs peuvent se faire représenter par un de leurs dirigeants dûment mandaté muni d'un pouvoir, revêtu de la signature du Président et du cachet du club.
- S'agissant d'une assemblée générale dématérialisée, **il n'est pas possible de représenter un autre club que le sien (Art. 12.5.1 des Statuts du DAF)**
- **Il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente. Pour ce faire, le pouvoir correspondant** devra être adressé soit par courrier au District d'Alsace de Football – 19, Rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM, soit par mail à [secretariat@alsace.fff.fr](mailto:secretariat@alsace.fff.fr) avant le **11 juin 2024, au plus tard**
- Que les clubs non présents ou non représentés aux A.G. se verront infliger les amendes prévues par l'Art. 95 des Règlements de District.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe CARBIENER,  
Directeur